s'inscrire à une formation en médecine du travail dans les douze mois suivant l'obtention de cette autorisation. Le maintien de l'autorisation est subordonné à la production d'une attestation de validation de cette formation.

4822-2

■ Legif. ■ Plan 🍨 Jp.C.Cass. 🕮 Jp.Appel 🗐 Jp.Admin. 🗟 Juricaf

A Saint-Pierre-et-Miquelon, un décret peut adapter la composition de l'équipe pluridisciplinaire prévue à l'article *L.* 4622-8.

Chapitre III: Sensibilisation aux risques naturels majeurs

L. 4823-1 LOI n'2022-217 du 21 février 2022 - art. 241 (V)

En Guadeloupe, en Guyane, en Martinique, à Mayotte, à La Réunion, à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin et à Saint-Pierre-et-Miquelon, les salariés mentionnés à l'article *L. 4644-1* sont également chargés de l'information sur la prévention des risques naturels, mentionnés au I de l'article L. 562-1 du code de l'environnement, auxquels sont exposés les travailleurs sur leur lieu de travail.

Le ou les salariés ainsi désignés par l'employeur bénéficient d'une formation sur la prévention des risques naturels.

Outre les dispositifs prévus aux troisième et avant-dernier alinéas du I de l'article *L. 4644-1* du présent code, l'employeur peut faire une demande de financement de cette formation aux opérateurs de compétences définis à l'article *L. 6332-1*, selon les modalités de prise en charge des actions de formation qui leur sont applicables. Un décret en Conseil d'Etat définit les modalités d'application du présent article.

L. 4823-2 LOI n°2022-217 du 21 février 2022 - art. 241 (V)

En Guadeloupe, en Guyane, en Martinique, à Mayotte, à La Réunion, à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin et à Saint-Pierre-et-Miquelon, l'employeur veille à ce que chaque travailleur reçoive régulièrement une information appropriée sur les risques naturels majeurs, mentionnés au I de l'article L. 562-1 du code de l'environnement,

p.765 Code du travail